

EDIFIS GROUP · DOCUMENT PARTENAIRE

Contrat de consignation

Présentoir DEANTE Silia
Finitions spéciales

DATE	CLIENT
Tunis, le ____ / ____ / ____	_____
ADRESSE CLIENT	REGISTRE DE COMMERCE
_____	_____

Article 1 - Consignation

M. _____, gérant de la société
_____, matricule fiscal n° _____, ci-après désigné « le Client
», certifie avoir reçu en consignation de la société EDIFIS GROUP le présentoir détaillé ci-dessous. Le Client s'engage
à le restituer en parfait état à la fin du contrat ou, à défaut, à régler le prix indiqué dans le tableau ci-dessous en cas
de perte ou de détérioration.

Code produit	Désignation	Qté	PU. HT	PT. HT
PRESDEANTE	Présentoir complet Deante Silia (finitions spéciales) avec panneau mural et 2 panneaux frontaux pour mitigeurs de lavabo	1	10 000	10 000
			TOTAL HT	10 000

Article 2 - Utilisation

Le client s'engage à promouvoir la commercialisation et la distribution de la marque Deante dans de bonnes
conditions, à maintenir le présentoir qui lui est donné en consignation en bon état et à le présenter de manière à le
mettre en valeur auprès de sa clientèle.

Il s'engage à ne pas céder ce présentoir ainsi que tous ses composants durant toute la durée du contrat. Il s'engage
également à ne pas vendre les pièces exposées sur ce présentoir pour ne pas le dépareiller et à ne jamais l'utiliser
pour exposer d'autres produits concurrents.

Toute utilisation à d'autres fins que la présentation des produits Deante livrés avec ce présentoir entraîne
l'interruption immédiate de ce contrat de consignation et l'obligation pour le client de restituer immédiatement le
présentoir à la société EDIFIS GROUP et d'en régler le prix susmentionné.

Article 3 - Restitution

Le Client s'engage à restituer le présentoir en bon état à première demande dès la fin de la période convenue. Si des
réparations sont nécessaires, elles seront à la charge du client qui s'y engage.

POUR EDIFIS GROUP	LU ET APPROUVÉ
Nom, signature et cachet	Signature et cachet du client